

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2010

Nos réf : JD/MCR

Présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.

Excusés : MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MERAUX Jocelyne,
CHATELAIN Pierre a donné procuration à KNEPERT Pierre,
DEMANGEON Michel a donné procuration à MOUHOT Marcel.

Absent : MANIAS Marcel.

Madame Claire RADREAU, Maire :

- ouvre la séance et informe les membres du Conseil Municipal de deux démissions :

- **Madame Yamina GARCIA** pour des raisons médicales,
- **Monsieur Frédéric ZEFEL** pour des raisons personnelles.

Par glissement, prennent rang au sein du Conseil :

- **Madame Elisabeth MORASCHETTI,**
- **Monsieur Pierre CHATELAIN.**

« Je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Je sais qu'ils ont suivi de près nos travaux pendant ces deux années écoulées et nous aurons donc le plaisir de mener à bien notre projet ensemble » ;

« Ce soir, comme vous pouvez le constater, nos deux nouveaux élus ne sont pas parmi nous. Ils ont été surpris par la rapidité de ces décisions et avaient pris des engagements (les vacances, c'est sacré !), donc ils ont accepté cette charge nouvelle sans pouvoir renier leurs signatures précédentes. Nous les excusons donc ! ».

- dresse l'état des présences ;

- **Madame Agnès TRAVERSIER** est nommée secrétaire de séance ;

- constate le quorum.

Le compte-rendu du 17 mars 2010 n'appelle aucune observation : les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Démission de deux conseillers – Installation des remplaçants

- rapporteur **Claire RADREAU** ☞

(voir précédemment).

II – Modification des Commissions – Proposition

- rapporteur **Claire RADREAU** ☞

- Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » - 5 membres :

KNEPERT Pierre, JACQUOT Laurent, CLAUDON Pierre, CHATELAIN Pierre, GUERITEY Nadine.

- Commission « Social – Politique de la Ville – Sécurité » - 6 membres :

MERAUX Jocelyne, FONTAINE Dalila, BONNOT Monique, MANIAS Marcel, MORASCHETTI Elisabeth, PAGNOT Pascal.

- Commission « Travaux – Ateliers – Forêt – Cimetière » - 7 membres passent à 6 membres :

MAKSOUH Mourad, MANIAS Marcel, CLAUDON Pierre, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine.

- Centre Communal d'Action Sociale - 4 membres :

MERAUX Jocelyne, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MORASCHETTI Elisabeth.

- Commission d'Appel d'Offres :

CHATELAIN Pierre en remplacement de **ZEFEL Frédéric.**

- Commission des Impôts (suppléant) :

MORASCHETTI Elisabeth en remplacement de **GARCIA Yamina.**

- SYGAM (suppléant) :

CHATELAIN Pierre en remplacement de **ZEFEL Frédéric.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

III – Désignation du Jury d'Assises – Année 2011

- rapporteur **Claire RADREAU** ➤

Chaque année, à partir de la liste électorale, 9 noms doivent être tirés au sort comme le stipule l'article 17 du Code électoral. Mesdames **Monique BONNOT** et **Nadine GUERITEY** sont désignées pour effectuer le tirage au sort.

Résultats :

- 1 – ANTOINE Muriel – 17 rue des Anémones 25550 BAVANS
Liste électorale page 7 ligne 2
- 2 – ZUNIGA épouse BOURGEOIS Nathalie – 31 rue Ernest Lelache 25550 BAVANS
Liste électorale page 323 ligne 1
- 3 – JACOBY épouse HARAU Cécile – 51 rue des Vergers 25550 BAVANS
Liste électorale page 157 ligne 4
- 4 – ALLARD épouse RANNOU Marie-Thérèse – 27 bis rue de la Vieille Vie 25550 BAVANS
Liste électorale page 3 ligne 1
- 5 – FELEY épouse LINIGER Françoise – 24 rue Estienne Jodry 25550 BAVANS
Liste électorale page 110 ligne 2
- 6 – RIAT Jean 41 rue du Bois Joli 25550 BAVANS
Liste électorale page 268 ligne 5
- 7 – FASOLI Alexandre – 31 rue de la Vieille Vie 25550 BAVANS
Liste électorale page 108 ligne 8
- 8 – GENESTIER Fabien 9 bis rue des Rossignols 25550 BAVANS
Liste électorale page 126 ligne 9
- 9 – LODS Philippe 2 rue des Acacias 25550 BAVANS
Liste électorale page 193 ligne 4

IV – Taxe locale sur l'électricité

- rapporteur **Pierre KNEPERT** ➤

« Aujourd'hui si vous analysez votre facture d'électricité, celle-ci comporte entre autre :

- Le prix de fourniture réglé au fournisseur,
- Le prix de l'acheminement réglé à ERDF.

Mais aussi les taxes qui sont :

- La contribution aux charges de Services Publics (CSPE),
- La contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- La taxe locale sur l'électricité départementale (TLE départementale).

Une quatrième taxe facultative selon le choix des communes peut aussi venir s'ajouter : c'est **la taxe locale sur l'électricité communale** qui peut aller jusqu'à 8% de votre facture.

Pour certains clients, lorsque l'on ajoute les TVA à 5,5% et 19,6% c'est plus de 40% de taxes qu'ils règlent au travers de leurs factures.

Dans le Pays de Montbéliard, des villes comme Montbéliard, Audincourt l'ont instituée depuis de nombreuses années. Récemment, Voujeaucourt, Valentigney, Grand-Charmont, Mandeure, Feschés le Châtel, Badevel l'ont instaurée avec des taux différents.

La loi sur la nouvelle organisation des marchés de l'électricité (loi NOME) adoptée en 1^{ère} lecture par le Parlement le 15 juin 2010 va répondre à la directive européenne de 2003, qui demande le traitement égal du citoyen quant à l'application de cette taxe à tous les consommateurs en l'instituant début 2011.

Cette taxe aujourd'hui non affectée pourrait l'être uniquement pour des travaux d'électricité. Cette interrogation pose le problème des communes qui ont décidé de l'appliquer, leur sera-t-elle maintenue partiellement ou totalement ? Pour les communes qui ne l'ont pas votée va-t-elle être versée directement au syndicat d'électricité ?

Par rapport à ces interrogations, nous vous proposons de voter une TLE communale **très faible** de 0,1% (soit 0,50€/an par consommateur) et préserver, par rapport aux décisions finales (montant, affectation) qui seront prises par le Parlement, une éventuelle recette pour la commune (une taxe de 8% représente 54 519€) »

Pascal PAGNOT : « Taxe appliquée par tous les fournisseurs d'électricité ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, par l'ensemble des fournisseurs »

Pascal PAGNOT : « Y compris les fournisseurs de l'étranger ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui »

Pascal PAGNOT : « Est-il urgent, utile, de mettre en place cette taxe ? »

Pierre KNEPPERT : « On ne sait pas ce qu'il va se passer, si la manne éventuelle sera reversée à la Commune ou non »

Claire RADREAU : « Le texte de loi sera voté en juillet »

Pierre KNEPPERT : « Il vaut mieux assurer »

Claudine MIELLE : « Ca ne coûte rien, simplement aujourd'hui, les gens sont taxés »

Pierre KNEPPERT : « Tout a fait d'accord avec toi, on instaure des taxes en permanence »

Claudine MIELLE : « Les budgets vont se réduire, c'est un impôt indirect »

Pierre KNEPPERT : « C'est la raison pour laquelle le taux minimum est proposé »

Claudine MIELLE : « Comment informer la population, expliquer pourquoi ? »

Pascal PAGNOT : « Je pense qu'il est préférable d'attendre, en aucun cas la Commune aura la mainmise sur cette taxation, il est évident, la population sera informée »

Fabienne GRILLOT : « Si on ne fait rien, on imposera un taux »

Pierre KNEPPERT : « Une fois la loi votée, cela sera imposé »

Agnès TRAVERSIER : « Cette future loi obéit à des directives européennes »

Dalila FONTAINE : « Une pétition circule à ce sujet »

Danielle PERRON sollicite des explications quant au rôle du Syndicat d'Electricité.

Pierre KNEPPERT précise que le Syndicat d'Electricité est concédant, il a la mainmise sur le réseau.

Le Conseil Municipal se prononce, par 19 voix POUR 3 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, pour l'institution de la Taxe Locale d'Electricité au taux le plus bas 0,1%.

V – Rapports des Commissions :

→ COMMISSION « GROUPE DE REGULATION SOCIALE » séances des 29 mars 2010 et 10 mai 2010

- rapporteur **Jocelyne MERAUX** ☞

Les comptes-rendus des 29 mars 2010 et 10 mai 2010 sont remis aux membres pour information.

→ COMMISSION « SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – SECURITE »

séances des 11 mai 2010 et 07 juin 2010

- rapporteur **Jocelyne MERAUX** ☞

CUCS et programmation 2010

- Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois en présence de l'AGASC, prestataire de service et bénéficiaire de la subvention CUCS.

- Dans le cadre de ce dispositif et via les thématiques suivantes :

* Education jeunesse et réussite éducative

* Citoyenneté et prévention de la délinquance

* Lutte contre les discriminations et égalité des chances

* Participation des habitants

la Présidente et la Directrice de la Maison pour Tous nous ont présenté leurs actions.

- Au niveau de la direction de projet avec l'appui des chefs de projet communaux, est à l'étude l'éventualité de mutualiser les heures nécessaires et ainsi solliciter les ex-salariés de l'ASSFAM.

- A ce jour, il est important de confronter la commande communale avec l'offre du prestataire (quelles actions et quel public ?).

- On souligne également le fait que le type de contractualisation à venir n'est pas encore arrêté par l'Etat...Le Délégué du Préfet nous invite à nous positionner jusqu'au 31 décembre 2010 : au-delà, le flou persiste.

- L'association DOUBS GENEALOGIE 51 rue de la Tuilerie à l'Isle sur le Doubs a remis le relevé des registres paroissiaux BAVANS / SAINTE-SUZANNE :

Naissances 1593/1793 : 5 867 actes

Mariages 1612/1816 : 1 594 actes

Décès 1616/1793 : 2 639 actes

En remerciements du travail fourni, la Commission propose une subvention en faveur de l'association de 200 €.

Pascal PAGNOT souligne que, pour la réunion du 07 juin, deux membres étaient présents, les conseillers empêchés devraient prévenir, malgré tout, la réunion fut constructive.

Jocelyne MERAUX déplore cet état de fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie à l'Association DOUBS GENEALOGIE une subvention de 200 €.

→ **COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE » séances des 24 février 2010 (réunion publique quartier Lorday / Emaillerie) et 19 avril 2010**

- **rapporteur Pierre KNEPERT** ➤

Réunion publique quartier Lorday / Emaillerie - Bilan des travaux réalisés par la commune depuis la réunion du 05 novembre 2009

- 2^{ème} tranche d'abattages d'arbres en bord de talus rue des Vignes,
- suivi des travaux de la résidence Clair Matin pour drainer les eaux d'infiltration dans le sous sol d'un particulier lors de fortes pluies. Résultats positifs,
- sortie des résidences des Jardins du Lorday : la barrière côté rue des Pins est dorénavant fermée, les entrées et sorties se font par la RD 663 et le 50km/h a été déplacé pour assurer une meilleure sécurité,
- feux de l'Emaillerie : remplacement du système de commande trop sensible aux orages,
- arrêt de bus Jardins du Lorday /Emaillerie : réalisation d'un quai accessible et création d'un trottoir jusqu'à l'Emaillerie,
- réalisation de l'éclairage des passages protégés aux carrefours : RD 663/rue du Lorday et RD 663/rue Sous Roche.

→ **Questions – réponses :**

- Rue des Pins : les résidents du secteur ont soulevé deux problèmes récurrents:

- Le manque de propreté sur le parking Néolia transformé en dépôt d'ordures permanent avec beaucoup d'encombrants et des dépôts sauvages à proximité des bacs des Jardins du Lorday,
- la vitesse excessive des automobilistes,
- le manque de trottoirs.

La municipalité très consciente des problèmes d'incivilités concernant les dépôts sauvages (hors période de ramassage des encombrants) a demandé à Alliance de supprimer les bacs rue des Pins et elle a créé un nouveau point R à l'angle des rues des Pins et du Mt-Bart prolongé, d'abord à titre expérimental, pour supprimer celui de l'Emaillerie.

- Quartier de l'Emaillerie : trottoirs à continuer jusqu'au feu et piste cyclable. Le projet d'aménagement de la piste cyclable (2011/2012 suivant délais de procédures) conduira à revoir l'entrée d'agglomération et donc la création de trottoirs ou bandes piétonnières.

- Rue des Mésanges : stationnement dangereux d'un camion à côté de l'immeuble Clair Matin et demande d'un ralentisseur entre les n° 5 et 7. La municipalité surveille le stationnement dans ce secteur mais ne réalisera pas de ralentisseur.

- Déneigement du Lotissement du Château : la voirie de ce lotissement reste privée tant que toutes les constructions prévues ne seront pas terminées (la municipalité ne veut pas prendre à son compte les dégradations de la voirie, des noues et plantations, des divers réseaux, ...). Malgré tout, elle a accepté que les services du ramassage des ordures ménagères et du déneigement soient assurés mais plusieurs difficultés ont empêché le passage du chasse neige : rayon de giration exigu des virages et rochers en bordure, sans oublier la non livraison de sel pour renouveler le stock de la Commune.

- Rue des Vignes : sécurisation du rétrécissement et mise en place de ralentisseurs car vitesse excessive : la municipalité sécurise le rétrécissement mais ne réalisera pas de ralentisseurs.

- Stationnement de véhicules sur accotement en bordure talus pavillons rue des Chardonnerets, déstabilisation de celui ci. La municipalité étudiera le moyen le plus efficace et le moins onéreux pour l'interdire.

- Rue du Lorday : mauvais état de la voirie et manque de trottoirs. Rue programmée en réfection prochainement avec bande piétonnière.

- Rue Sous-Roche : manque de trottoirs. La municipalité a pris note de cette demande et regardera pour une programmation en fonction des urgences à traiter.

→ **Questions hors quartier :**

- jonction entre rue de Champperriet et rue de la Berge pour faciliter les entrées et sorties de l'école Champperriet : pas à l'ordre du jour, attendre démolition tour 03 rue du Doubs et restructuration éventuelle du quartier. La remise en service du feu de l'ex gendarmerie avait pour but de faciliter l'accès à la Grande Rue du carrefour de Champperriet,

- aire de jeux de Champperriet : le petit train sera démonté,

- mise en place de pédibus/vélobus : nous travaillons cette année avec la CAPM pour examiner les conditions de mise en place de ces modes de déplacement qui concernent les enfants fréquentant les écoles élémentaires,

- vitesse excessive des parents allant aux écoles, pose de panneaux : la municipalité n'y est pas favorable, les parents doivent se responsabiliser et la multiplication des panneaux de toutes sortes dans Bavans n'est pas la solution la plus efficace,

- circulation des motos dans le Mt-Bart : demande de panneaux d'interdiction. La municipalité a examiné les textes réglementaires en vigueur et interviendra en fonction de ceux-ci.

- parcours vitae : parcours intéressant mais pas assez mis en valeur (entretenir les agrès dangereux).

La municipalité a pris en compte ces observations.

Taxe locale sur l'électricité : information de l'interlocuteur privilégié ERDF

Sujet abordé au point IV du présent ordre du jour

Mise en souterrain des réseaux : basse tension (BT), éclairage public (EP) et France Télécom (FT) rue de la Combe St-Père

La voirie des Hauts de Bavans est en phase d'achèvement notamment en ce qui concerne la rue de la Combe St-Père constituée de la partie voirie nouvelle avec les réseaux secs enterrés et de la partie existante hors ZAC, qui dessert cinq pavillons avec un réseau aérien mixte (BT, EP, FT) et deux supports béton situés au milieu de la voirie modifiée et qui gênent la circulation et empêchent Néolia de terminer les travaux d'aménagement. La municipalité a obtenu que ERDF déplace à ses frais pour raison de sécurité cet ouvrage en enfouissant le réseau basse tension. La Commune prendra à son compte le financement des mises en souterrain des réseaux EP et FT.

Cette opération a été inscrite au budget primitif 2010 pour un montant de 11 000 € TTC. Les travaux d'enfouissement du réseau basse tension ont été confiés par ERDF à Vigilec Hatier qui de ce fait réalisera en fouilles communes l'enfouissement des réseaux EP et FT. Le montant du devis concernant la part communale s'élève à 13 842,65 € TTC du fait de deux inconnues :

- la constitution du sous-sol : le devis tient compte d'un pourcentage de roche,
- la prise en compte ou non par France Télécom de la fourniture des chambres.

Ces travaux ont démarré début juin.

Devenir de l'ex carrière BARBIER

Madame le Maire a rencontré à la demande de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard (SHNPM) son président Mr CONTEJEAN le 23 mars 2010 pour présentation d'un projet de partenariat SHNPM/Commune pour la gestion de ce site qui a été classé zone de protection de biotope sous la dénomination <<corniches calcaires du Doubs>>, Combe du Mont Terrot à Bavans par arrêté préfectoral du 14 janvier 2010. Ce site de biotope rupestre abrite plusieurs espèces de faune et de flore protégées.

La SHNPM a fait part de son souhait de voir la Commune de Bavans acquérir l'ensemble du foncier qui couvre l'ancienne carrière soit environ 4 ha 97, afin qu'elle puisse monter un projet de "renaturation" du site : plantation d'arbres, ... et présenter un dossier d'aménagement environnemental à Réseau Ferré de France (RFF) qui peut dans le cadre de la construction de la ligne LGV et des mesures compensatoires pour l'environnement, financer ce type de réalisation.

Ce dossier en cours de préparation par la SHNPM, devrait être accepté par RFF (plusieurs projets de ce type ont déjà vu le jour entre RFF et SHNPM). A l'issue de la confirmation de la participation financière de RFF, une convention serait établie entre la SHNPM et la Commune : pour la compensation financière de l'achat des parcelles composant le site, les frais de notaire, le bornage, la réalisation d'une étude de sol, la fermeture du site, du traitement paysager, ...).

Il est important de rappeler que si des produits dangereux pour l'environnement ont été enfouis, l'ancien propriétaire reste responsable des déchets et donc des frais engagés pour une éventuelle dépollution du site.

Nadine GUERITEY : « Il y a bien enfouissement »

Claudine MIELLE : « Le coût ? »

Pierre KNEPPERT : « Procédure habituelle, évaluation des domaines »

Claire RADREAU : « Le projet est intéressant car subventionné »

Agnès TRAVERSIER : « La mise en sécurité du site s'impose car très dangereux »

Claire RADREAU : « L'acquisition des terrains risque d'être longue »

Maintien de la voirie communale existante rue du Bois Joli

Rappel des faits :

Lors de la précédente municipalité, la Commission Urbanisme avait proposé le 23/04/2007 de vendre au prix du terrain d'aisance (frais de bornage et de notaire à la charge de la Commune) à Mr RUSCONI, le chemin communal bordant ses parcelles sous condition qu'il réalise l'accès à sa construction à ses frais. Cette proposition a été entérinée par le conseil municipal du 08/06/2007.

Par courrier de Mr le Maire en date du 09/08/2007, Mr RUSCONI était informé que la Commune lui cédait le chemin communal pour l'euro symbolique en échange des travaux que la ville devait entreprendre sur le chemin d'accès à sa propriété.

La nouvelle municipalité dès le début de son mandat en 2008 avait souhaité conserver les chemins ou voies communales afin de maintenir les accès existants à la forêt, favoriser dans le cadre du PLU en cours d'élaboration les liaisons permettant aux habitants d'accéder aux zones naturelles (liaisons douces).

Suite aux remarques de plusieurs riverains, par courrier en date du 06/10/2008, Mme le Maire rappelle à Mr RUSCONI qu'une cession ne pourrait être effective qu'après une procédure d'enquête publique et de ne pas anticiper sur une appropriation de la voie communale.

Un nouveau courrier est adressé à Mr RUSCONI, le 22/07/2009 pour lui expliquer que le PLU en cours d'élaboration maintiendra les liaisons piétonnes existantes et que l'enquête publique prendra en compte les observations des habitants sur ce sujet très sensible et qu'il doit laisser la libre circulation des personnes accédant à la forêt.

Le 31/08/2009 Mr et Mme RUSCONI sont reçus en mairie pour des explications supplémentaires concernant le courrier, la Commune s'engageant à étudier et à leur proposer un plan d'accès.

Le 16/03/2010, Mr et Mme RUSCONI sont reçus en mairie pour examiner un projet d'accès à leur propriété élaboré par la Commune qui prendra à sa charge l'aménagement de la voirie.

Mr RUSCONI propose un contre-projet qui conduirait à supprimer la haie qui masque la propriété FURY et laisser un chemin piéton de 2 mètres de large.

La Commission Urbanisme après examen des deux projets, propose de retenir le projet de la Commune qui maintient la voie existante et préserve l'avenir de la partie supérieure de la propriété RUSCONI classée zone ND dans le POS et sur laquelle pourrait être réalisée une aire de retournement pour assurer les dessertes des véhicules de sécurité et de services.

Pascal PAGNOT : « cette polémique est regrettable, un arrangement à l'amiable serait plus judicieux, bien que la procédure ne soit pas allée jusqu'au bout, l'ancienne municipalité avait donné son accord ainsi que l'ONF »

Marcel MOUHOT : « empiéter la largeur d'un chemin piéton de 2 m de large n'est pas dramatique »

Pascal PAGNOT : « un arrangement amiable semble logique, surtout que d'autres chemins communaux sont concernés »

Pierre KNEPERT : « L'ancienne municipalité avait une politique bien définie, la nôtre est de maintenir la voie existante, d'autres actions sont à l'étude pour deux autres occupations de la voie ».

Information sur la réfection de la rue des Jardins :

Rappel : la réfection de la rue des Jardins a été inscrite au budget primitif 2010 pour un montant de 120 000 € TTC. Ces travaux sont conditionnés :

- au respect de l'enveloppe budgétaire fixée,
- à la mise en place du circuit des bus CTPM par les Hauts de Bavans.

Cette rue sera traitée en espace partagé piétons/voitures avec peut être la création d'une zone 30 du fait d'une emprise variable ne permettant pas la réalisation d'un trottoir. Le cheminement piéton franchissable fera l'objet d'un traçage sur la chaussée, le caniveau longitudinal sera maintenu pour le captage des eaux de ruissellement et un passage surélevé sera réalisé au droit du carrefour avec la rue du Puits de manière à ralentir les véhicules et supprimer le miroir. Les débouchés sur les rues des Fleurs et des Cerisiers seront redessinés.

DIVERS : la prochaine réunion est le 28 juin et non le 21 juin, d'autre part, la commission se retrouve le 22 juin pour le PLU à 18 h et non à 17 h.

Autres remarques :

Pascal PAGNOT : « expliquez à la population le sens de circulation du carrefour Bel Air. La sortie du lotissement est dangereuse, les indications manquent »

Pierre KNEPERT : « des aménagements sont à réaliser notamment l'installation d'un STOP sur la descente de Présentevillers au droit de la Gendarmerie. Précise également que celle-ci va verbaliser dès que le projet sera terminé. Il rappelle que ce carrefour est novateur, la population doit s'habituer à ce genre de circulation. La zone 20 perturbe les usagers mais c'est voulu »

Fabienne GRILLOT : « lors de la prévention routière, ce carrefour a perturbé les enfants, et signale que les Bus CTPM ne respectent pas le sens de circulation »

Pierre KNEPERT : « Il sera rappelé aux Bus CTPM le sens de circulation »

→ COMMISSION « PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE - JEUNESSE »

séances des 18 mars 2010 et 06 mai 2010

- rapporteur Christine MORENO ➤

Ecole Maternelle

- Conseil d'école du 1er février :

* **Effectifs prévisionnels rentrée 2010/2011 :**

132 élèves sans comptabiliser les 2 ans (ceux-ci seront pris dans la limite des places disponibles et dans l'ordre des dates de naissance).

* **Projets :**

- Le Carnaval sera organisé le jeudi 25 mars, défilé de l'école à la place. Monsieur MAULET a pris contact avec Monsieur LIEGEON et les services techniques pour l'organisation et la sécurité.
- La classe de Madame EMONIN partira en classe de découverte à Charquemont du 25 au 28 mai, thème : l'environnement, accompagnante : Mme Joëlle CRELIER.

* **Travaux, investissement :**

- L'équipe d'enseignants aurait besoin d'un four pour l'activité cuisine : un four acheté par l'école élémentaire est disponible, les services techniques regarderont s'il est possible de l'installer.
- Les parents ont demandé d'installer aux entrées de l'école des bacs de sable afin d'y déposer les mégots de cigarettes.
- Suite à la demande des parents de changer le sens d'ouverture de certaines portes, qui s'avèrent être des portes « coupe feu », Madame le Maire a adressé une lettre aux membres du Conseil afin de rappeler le règlement et les normes de sécurité à respecter quant à l'accès et la circulation dans les couloirs de l'école.

- Animation en temps scolaire :

Spectacle musical « C'est moi le plus fort » : intervenant Mme Sophie ZANETTI, concerne toutes les classes de la maternelle et aboutira à la présentation le 21 juin d'un spectacle aux parents, Salle Polyvalente.

Devis 1 522,50 € (budget prévisionnel pour l'école maternelle 1 700 €).

- Conseil d'école extraordinaire : le 25 mars Mr MAULET a convoqué un conseil d'école afin de statuer sur la mise en place du Pont de l'Ascension, Monique BONNOT y était présente. Les participants se sont prononcés pour le Pont, les enfants ont eu cours le mercredi 12 mai.

- Inscriptions pour la rentrée prochaine :

Deux séances d'inscriptions ont eu lieu à l'espace éducatif Françoise Dolto les jeudis 22 et 29 avril de 15h30 à 18h00, information en a été faite dans le Bavans Info, les journaux et par affichage. 132 inscriptions ont été enregistrées (sans compter les « 2ans ») et des familles ont repris contact pour des inscriptions supplémentaires.

- Mr BEPOIX et Mme MORENO rencontreront le directeur pour revoir le PPMS et faire le point sur les petits travaux d'aménagement et autres.

Ecole élémentaire

- Conseil d'école du 26 mars 2010 :

- La classe de découverte a eu lieu du 03 au 07 mai 2010 aux Grangettes, coût restant à la charge des familles 100 € (212 € - subvention Commune de 52 € - aide de la coopérative 60 €). Certaines familles peuvent bénéficier des aides du Conseil Général.

- Rappel des divers projets (école et cinéma, animation en temps scolaire, animation à la bibliothèque....)

- Prévision des effectifs pour la prochaine rentrée : 220 élèves (12 élèves de CLIS en +)

- Pont de l'Ascension : classe le mercredi 12 à la place du vendredi 14 mai

- Les travaux :

- * Rappel : pour les petites interventions, il suffit de remplir le cahier destiné à cet effet ; le responsable des ateliers le consulte chaque semaine.

- * Ecole Champerriet : il est prévu au budget la réfection de certaines salles de classe ; l'isolation du tour des fenêtres sera faite par la même occasion.

- * Ecole Bel Air : les parents ont demandé à ce que les bennes de recyclages installées sur le parking face à la bibliothèque soient enlevées : demande transmise à Mr KNEPPERT (les bennes seront ôtées).

- Animation en temps scolaire :

Les classes de CP et CP/CE1 ont présenté leur spectacle intitulé « PLIC, PLAC, et PLOUF » pour clôturer leur projet expression artistique « Au fil de l'Eau ».

Restauration - Périscolaire

- Le conseil de restauration a eu lieu le 30 mars 2010 à 17h00 salle de restauration :

- Lecture du projet pédagogique.

- Rappel de l'organisation et des horaires : à souligner que les personnes responsables de la mise en température des plats et du service ne peuvent pas manger en même temps que les enfants (ils mangent avant ou après le service). Par contre les animateurs mangent à table avec les enfants.

- Approbation du règlement.

- Nous avons reçu l'agrément de Jeunesse et Sports avec la nouvelle équipe. Agrément dont la demande de renouvellement est à faire chaque année en juin.

- Thibault BOILLEAUT, animateur au sein du CCAS est mis à la disposition de l'équipe encadrant 2h / jour scolaire, le temps de midi, à compter du 1er mars.

- A la suite d'un stage concluant : embauche en CAE de Nordine ALLOUANI ; il renforce l'équipe d'animateurs ainsi que l'équipe d'agents d'entretien. Il préparera le BAFA.

- Rentrée 2010 :

Certains parents viennent chercher régulièrement leurs enfants en retard le soir. Les membres de la Commission désirent maintenir l'horaire actuel de fermeture à 18h30 afin de ne pas pénaliser les autres parents, quitte à réaménager les horaires des animateurs en les faisant quitter 10 à 15 mn après la fermeture.

[Fabienne GRILLOT : « Pénalisation financière des retardataires »](#)

Multi Accueil « Les Tourtereaux »

- Nous avons reçu l'agrément du Conseil Général début avril : le Multi Accueil dispose de 30 places (25 en accueil régulier et 5 en accueil occasionnel).

- A la suite de leur visite, les services vétérinaires ont donné leur aval pour l'ouverture de la prestation demi pension, ils ont souligné l'importance de mettre en place un fonctionnement adéquat avec du personnel compétent.

- Le service restauration de la structure fonctionne depuis le 04 avril et semble donner satisfaction.

- Le service restauration scolaire prend en charge la mise à température des repas et l'entretien de l'espace.

- La Société SCOLAREST fournit les repas (repas crèche 3 composants) en liaison froide, comme en restauration scolaire.

- L'inauguration a eu lieu le samedi 12 juin à 11h15.

- Il n'y a pas eu d'accueil le 08 avril, la majorité du personnel était en grève. Depuis cette date l'ensemble des personnels des crèches halte-garderie mène des actions afin que le nouveau décret régissant les modalités d'accueil de ces établissements soit retiré ou modifié.

[Christine MORENO : « Ce décret a été voté »](#)

Relais Assistantes Maternelles

- La réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 11 mars dernier. Madame TARDIVEL a présenté le rapport d'activité 2009. Bilan positif puisque le nombre d'assistantes maternelles et de parents faisant appel au relais croît régulièrement, que ce soit à Bavans ou dans les différentes communes adhérentes.
- Le Comité de pilotage s'est prononcé contre l'adhésion de la commune d'ECOT puisque celle-ci voulait faire supporter les frais de fonctionnement aux assistantes maternelles.
- En accord avec les membres du Comité de pilotage, le financement de la formation premiers secours qui sera proposée à une trentaine d'assistantes maternelles, sera pris en charge par le relais.
- Bilan financier :
dépenses 2009 : 41 512,16 € (budgétés 45 750 €)
participation de la commune : 4 777,48 € hors subvention de la CAF versée dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- Budget prévisionnel 2010 : 41 480 €, participation de la commune 4 783,60 € hors subvention CAF.
- Devant le succès remporté par cette activité, les séances de Baby Gym auront lieu tous les quinze jours au lieu d'une fois par mois.
- Le rapport d'activité ainsi que le bilan financier sont à la disposition des membres de la Commission pour consultation.

REMARQUES :

Agnès TRAVERSIER : « le personnel qualifié est-il suffisant pour les services du Multi-Accueil « les Tourtereaux » et Restauration ? »

Christine MORENO : « oui, le personnel est qualifié ; pour l'an prochain, on doit faire face à une demande importante d'inscription, nous sommes victimes du succès de la restauration »

→ COMMISSION « COMMUNICATION » séances des 20 avril 2010 et 17 mai 2010

- rapporteur Betty PETIT ☞

Fête de la Musique

- En commun avec la Commission Culture :
 - Présentation à la presse (L'Est Républicain)
 - Présentation de l'affiche 2010 :
Nombre d'exemplaires :
 - A4 : 1 600 (recto verso) prêtes pour le 15 mai,
 - A3 : 200,
 - Flyers : 1 650, distribution dans les villages voisins et non sur les voitures (moins d'impact).
 - Site internet : page d'accueil, panneau lumineux.
 - Radio : France Bleu Belfort, Radio Star.
 - Air Urbaine, Puissance 29, Office du Tourisme
 - Présentation des groupes.
 - Commission Communication :
 - La Commission pense qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter une banderole supplémentaire à l'entrée du village côté Lougres.
 - Réception d'une offre de publicité de NOUVEL AIR MAGAZINE à 300 euros HT le ¼ de page. Ce journal est distribué à 175 000 exemplaires, la Commission décide de ne rien faire et de centrer son budget sur l'Est Républicain.
 - Betty PETIT a rencontré Mr BUHLER (Service publicité de l'Est Républicain) le 26 pour choisir le type d'encart publicitaire. 1200 journaux seront distribués sur les communes de Bart et Sainte Suzanne le 18 juin.
 - Dalila FONTAINE a fourni une liste complète avec mail et coordonnées de plusieurs radios et journaux. Ceux-ci ont été contactés pour l'événement.
 - Le 19 mai, Julie THIEBAUT et Betty PETIT ont appelé toutes les communes avoisinantes pour leur demander de faire la promo de l'événement dans leur magazine ou autre support et ont établi une liste ; toutes les communes qui le souhaitaient ont reçu des affiches.
 - La Commission imprime les 1650 flyers recto verso avec la programmation officielle à intégrer dans le Bavans Info. Des programmes seront imprimés pour distribuer le jour de la fête.
 - Une affiche a été faite spécialement pour le site internet. Celle-ci s'ouvre automatiquement lorsqu'on arrive sur le site. Elle a été mise en service première semaine de juin.

Convention de partenariat : Travail sur un article communication de la Convention entre la Commune, la MPT et l'Allan (partenaire culturelle).

Bavans Info : Lecture et contrôle des derniers magazines.

Site internet :

- Travail sur les atouts de la commune à mettre en avant sur le site.
- La page concernant les atouts de Bavans (Pourquoi venir à Bavans ?) se divisera en quatre parties :
 - Loisirs et culture
 - Services et commerces
 - Famille
 - Habitat et environnement

Chaque partie aura une couleur différente avec une image pour l'illustration.

- Mr PETIT propose de mettre à disposition de tous une copie de cette page (plaquette de présentation) à l'accueil de la Mairie.
- Une mise à jour a été faite sur l'information TNT et dégroupage internet sur la Commune.

Communication presse

Informations transmises à l'Est Républicain de façon à faire des articles :

- Opération Brioche, communication des résultats
- Déchèterie mobile, article et photos
- Fête de la Musique, communication de la programmation officielle
- Inauguration du Multi Accueil et des boxes des ateliers
- Réunion publique PLU
- Sortie à Brognard avec les CE2 pour installation nids d'hirondelles (Mr BARBIER, Mme PETIT y assisteront)
- A l'école des petites bêtes, le 02 juin à la station d'épuration de Bavans
- Commémoration du 18 juin
- Don du sang sur Bavans le 22 juin
- Article sur les heures de tonte et le brûlage sur la Commune
- Formation défibrillateurs, article et photos

Il a été décidé de convoquer la presse (Est Républicain et Pays) à chaque début de Commission de façon à donner toutes les informations nécessaires à la rédaction des articles. Un Bavans Info est envoyé à chacun des correspondants avant la diffusion à la population.

5) Divers

- Proposition d'installer des grands panneaux d'affichage permanent aux trois entrées du village comme dans certaines communes. Ce qui permettrait de coller les affiches de la Municipalité et des associations sans avoir de problème de dégradation ou vol comme c'est le cas presque à chaque fois. Ce qui permettrait aussi de soigner l'aspect de notre village.
- Proposition de Mr PETIT de mettre à l'accueil, dans les panneaux vitrés devant la mairie et sur le site internet, une information sur le lieu des défibrillateurs, la procédure pour y accéder et éventuellement la liste des personnes formées (cette liste pourrait être aussi affichée vers les appareils).
- Afficher à l'accueil l'adresse du site internet de la Commune.
- Anne-Marie AUDOUZE s'occupe de faire des photos et prendre des renseignements sur l'écurie de propriétaires, élevage de pur sang arabes sur les Hauts de Bavans, 36b rue des Pommiers. Un article sera fait et il sera intégré dans les atouts de la Commune.
- Julie THIEBAUT a pris des photos des jardins familiaux et des ateliers municipaux (serres) lors de la remise des prix (illumination et fleurissement) le vendredi 28 mai, celles-ci ont été publiées sur le site internet.

→ COMMISSION « CULTURE - ANIMATION » séances des 24 mars 2010, 20 avril 2010 et 25 mai 2010

- rapporteur Carole PARRAIN ↗

Infos diverses

- Le 10/03/10 rendez-vous avec Mme THIEBAUT : « A la lueur des contes » dans le cadre du « 29 ça conte », spectacle retenu pour le mercredi 29 décembre 2010 pour enfants et familles. Plus d'infos en juillet. Afin d'élargir le projet, mettre en relation les écoles, la bibliothèque, la MPT dans le courant décembre.
- Doux Mix : partenariat Allan / MPT / Ville : peu d'affluence malgré un spectacle original.
- Exposition « Art et Chocolat » : bilan positif, beau succès, la 2^{ème} édition fonctionne mieux, comme pour « Art et Vin ».
- Théâtre : le 20 mars 2010 : beau succès, environ 200 personnes pour voir l'Arche de Zoé – Nouvelle programmation de théâtre le 28 mai 2010.
- Inscription du village au Concours des Villages Fleuris.
- Demande d'installation d'un cirque pour février 2011.
- Préparation des commémorations du 25 avril et du 08 mai 2010.
- Portes ouvertes aux ateliers 12/06/2010

Fête de la Musique

- Un courrier a été envoyé aux différents groupes. Les réponses ont précisé leurs souhaits pour la programmation, et permis la mise à jour de la liste suivante :

- L'Echo du Mont-Bart
- Groupe de Djembé de Seloncourt
- Groupe Atomic Boys
- Groupe Decybell's
- Groupe Youtouf
- Groupe Tock'Art
- Mr Cornebois Jean-Luc (Groupe « Dilettante ») : Variétés françaises
- Sarah Sand : Variétés françaises et internationales
- Les Korrigans : groupe Rock celtique
- Les Synopsys
- Groupe the shortliv3d : Pop anglaise
- Groupe celtique Lizerne
- Groupe Captain Jack

- Organisation matérielle :

Demande de tables et abris à l'Amicale des Sociétés. Mr GIRARDOT s'occupe de l'aménagement de la Place Centrale. Les deux DJ ont été contactés : Raphaël sur la place et Joël à la salle.

Devis pour la sonorisation vu avec Haroun : 2 800 € pour les deux scènes.

- Restauration - Boissons :

Les deux associations Foot et Tennis se partagent la responsabilité de la restauration sur la place et la Salle Polyvalente. Ils prennent les commandes ensemble, travaillent ensemble puis partagent les bénéfices.

Mr GIRARDOT se charge des boissons sur la Place Centrale ; il passe commande pour le matériel auprès de l'Amicale des Sociétés, sachant que le DJ sera proche des ingénieurs du son, et il lui faudra un stand. Confirmation de l'installation électrique sur la place sera demandée aux ateliers et à Mr BEPOIX.

La Commission propose un ticket sandwich par groupe, prix à négocier avec les associations sachant qu'il y a 80 musiciens.

- Publicité : assurée par la Commission Communication.

Distribution personnelle des affiches et flyers aux différents groupes.

Devis pour des grilles d'exposition

Reporté au budget 2011.

Préparation du Marché des Saveurs :

- Point sur le nombre de forains présents à ce jour : Mme BOCHLER (confiserie), Mr MEYER (chenilles), Mr LAMBING André (pêche au canard et tirs), Mr SPIESER Mathieu (mini scooters), Mr LEHMANN (manège pour enfant), Mme HALM Thérèse (structures gonflables). Mr HAROUN a été contacté pour des mini-motos, attente de réponse.

- Organisation - modalités : * Dimanche 10 octobre, salle polyvalente et parking.

* Horaires : 10h à 18h pour l'ouverture au public (8h pour la préparation de la salle). Mise à disposition gratuite de la salle et du matériel (entrée gratuite).

* Organisateur : l'association « Les Fruitières » et la Commission Animation.

* Objectifs : créer une animation pour dynamiser la fête foraine.

* Buvette et restauration rapide assurées par l'association « Les Fruitières » dans la salle polyvalente, prévoir une autre association sur la Place des Fêtes.

Solliciter en premier les commerçants de Bavans et les particuliers qui proposent des produits de bouche, tels :

- « Les Fruitières » : jus de pomme, pommes séchées, tartes aux pommes, concours de dessins et réalisation de nichoirs avec les écoles (projet rédigé par l'association et proposé par la Commission scolaire).
- les boulangeries : FAIVRE, GROSCLAUDE, L'AMI D'PAIN
- les particuliers pour le miel
- la Boucherie BEUCLER pour le fumé
- la Ferme MOUGIN pour foie gras et volailles
- la MPT pour les gâteaux du monde

Ensuite reprendre le listing de l'an dernier pour les autres saveurs et trouver de nouveaux noms.

La fleuriste pour la décoration de la scène, l'association CDMP pour le prêt des maisons comtoises.

Préparation de la première lettre et date de diffusion à définir.

Le fleurissement se poursuit

Gakokoé propose un spectacle de rue le 10 juillet à 19 h 30 autour de la Mairie : thème « source de la République », entrée gratuite, les spectateurs seront les acteurs

Le 13 juillet : nouveau site pour les feux d'artifice « au stade de la Berge » - suivis d'un bal.

→ **COMMISSION « TRAVAUX - ATELIERS - FORET - CIMETIERE » séance du 09 avril 2010**
- rapporteur Mourad MAKSOU D

Forêt

- Point sur l'affouage : * hormis un petit litige sur le volume d'un lot, il n'y a pas eu d'autre réclamation, l'affouage s'est bien déroulé et se déroule bien, les coupes sont propres.
* deux chemins d'accès empruntés par les affouagistes ont été élagués sur les parcelles 12 et 14.
- Les travaux de sylviculture sont effectués par l'entreprise Gobberville qui a été la mieux disante parmi les offres retenues.
- Les travaux de la desserte forestière ont commencé début mai et devront être terminés pour le mois de juillet, l'entreprise Bourlier-Demont devra procéder à l'évacuation des billes dont elle s'est rendue acquéreur.
- Une rambarde est à réparer sur un passage qui mène à l'aire de pique-nique.
Un banc est sollicité par les promeneurs sur l'aire de retournement parcelle 22 (au tonneau) ; la Commission retient la demande.
- La journée « entretien forêt » de la Commission aura lieu le 17 juillet 2010.

Ateliers municipaux

La journée « portes ouvertes » du 12 juin s'est bien déroulée : le parc automobile a été exposé.
Une tronçonneuse et une débroussailleuse (budgété) ont été remises officiellement à la Gendarmerie de Bavans.

Claire RADREAU : « le parcours vitae est impraticable suite à l'orage de grêle »

Mourad MAKSOU D : « les travaux seront effectués par les ateliers »

Marcel MOUHOT : « sollicite de montant des travaux de sylviculture »

Mourad MAKSOU D : « 9 000 € »

→ **COMMISSION « VIE DES SOCIETES » séances des 15 mars 2010, 26 avril 2010 et 25 mai 2010**

- rapporteur Christian BELZ

Course du Mont-Bart

- Organisation :

- Comme l'an passé, l'organisation de la course du Mont-Bart est assurée par le club des Motardwars assisté de la Municipalité et d'autres bénévoles.

Le club des Motardwars a proposé la participation de 10 personnes, le nombre de signaleurs étant estimé à 25, et 15 autres bénévoles parmi les élus et autres associations.

- Marcel MANIAS a inscrit la course dans le calendrier de la ligue, elle aura lieu le 18 juillet 2010 avec un départ à 10h pour une distance de 9km.

- Afin de tenir compte des remarques faites par les coureurs lors de l'édition 2009, nous avons invité deux coureurs à participer à l'élaboration du parcours 2010.

Selon le retour d'expérience des coureurs, deux grandes conditions doivent être respectées : le départ doit se faire au plat et la fin du parcours doit comporter la montée du Mont-Bart (coté Bavans) avec l'arrivée au Fort.

Les coureurs nous informent qu'ils sont de plus en plus adeptes des courses nature ou semi nature ; la course du Mont-Bart ayant été enregistrée comme course sur route, nous nous sommes assuré que la ligue autorisait l'organisation d'une course semi nature.

Sur cette base, deux parcours ont été étudiés, l'un sur route, l'autre sur route et chemin forestier.

Daniel MIDOT et Marcel MANIAS ont testé les 2 parcours afin d'estimer leur distance et de faire ressortir les difficultés de chacun.

Chacun s'est renseigné également auprès des coureurs habituels afin de savoir si la version semi nature intéressait la majorité.

Le parcours semi nature étant retenu il faut le signaler sur les plaquettes d'inscription et d'information afin de ne pas surprendre les coureurs des éditions précédentes.

- Afin de rendre la course plus familiale, Daniel MIDOT a proposé de créer une catégorie enfants à partir de 6 ans en créant un parcours spécifique ; après analyse, cette proposition n'a pas été retenue.

- Marcel MANIAS a transmis le parcours et la liste des signaleurs à Mr MERGUIN (SNSM).

- Il a contacté l'Amicale des Sociétés pour récupérer les dossards et les banderoles.

- Sécurité :

Marcel MANIAS a prévenu le chronométréur et la SNSM.

Une demande d'arrêté a été réalisée pour interdire la circulation durant la course.

Il faut prévoir de rencontrer le responsable SNSM pour évaluer les risques du parcours.

Le circuit de cette année n'étant pas entièrement carrossable, il faudra prévoir un coureur qui clôturera la course ainsi que des signaleurs intermédiaires sur les sentiers forestiers.

- Parcours :

Après avoir testé le parcours, les coureurs ont apporté quelques modifications :

- Le départ au parcours Vitae risquant de provoquer un goulot d'étranglement, les coureurs ont proposé de le déplacer en amont vers la zone des bancs, ce qui a l'avantage de fournir un départ au plat avec une portion droite permettant une meilleure dispersion des coureurs lors du départ.

- A la sortie du parcours Vitae, le chemin forestier partant sur la droite n'étant pas en bon état, il est préférable de prendre le sentier longeant le bois de sapin et arrivant vers le château d'eau.

Prévoir la coupe d'un sapin couché à travers le sentier.

- Afin d'obtenir un parcours de 10 km, les coureurs ont proposé de descendre jusqu'à la place du cimetière en empruntant la rue des Aubépines, puis de remonter la rue des Coquelicots et la rue Lelache pour rejoindre la route de Présentevillers.

- L'évacuation des branches ainsi que le rebouchage des trous du chemin forestier se trouvant au dessus du lotissement Bel Air sont prévus avant le 16 juillet ; si cette opération venait à être retardée il faudrait prévoir le rebouchage des plus gros trous par les ateliers.

- En sortie de sapinière, le sentier descendant vers Présentevillers étant trop dangereux, il est préférable d'emprunter le chemin forestier se trouvant plus en aval, qui est plus large est moins pentu.

- Le marquage des kilomètres est prévu à chaque kilomètre.

Des pancartes signalétiques seront récupérées aux ateliers afin d'afficher le kilométrage dans les parties en sous bois.

- Publicité :

- Sur les bulletins d'inscription, il est précisé qu'il s'agit d'un parcours semi nature vallonné.

- Des coupons publicitaires ont été diffusés lors de la course du « 10 000 pattes » de Brognard le 24 mai, ainsi que 200 bulletins d'inscription, distribués par Daniel MIDOT. Ce dernier en distribuera 200 autres lors des prochaines courses pédestres nature de la région.

- Une affiche format A4 a été conçue par Betty PETIT.

- Récompenses :

Cette année nous prévoyons 16 catégories ; il faut donc prévoir l'achat de 19 récompenses, les 16 premiers de chaque catégorie et les 3 premiers du classement général.

- Financement :

L'association les Motardwars sollicite une subvention de 300 € pour l'achat des récompenses et du ravitaillement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie à l'Association les Motardwars une subvention de 300 €

Opération Brioches

- Une première distribution organisée par la Commission « Vie des Sociétés » a eu lieu le 21 avril, réalisée par les associations, une deuxième distribution organisée par la Commission « Social » a eu lieu le 22 avril, réalisée par les habitants et autres bénévoles.

- Les nouveaux quartiers ont été ajoutés dans le plan de distribution et la vente s'est déroulée jusqu'au samedi 24 avril.

- Le but de l'opération est d'apporter un financement à l'ADAPEI en faisant appel à la générosité de tous les habitants, or on s'aperçoit qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les bénévoles et que certaines associations achètent les brioches sur leur budget sans les revendre. La Commission a donc demandé de préciser clairement le but de l'opération sur le « Bavans Info ». Cet appel au bénévolat n'a pas porté ses fruits, il faudra l'an prochain accentuer la communication par le biais du panneau lumineux et du site internet. Il faudra également faire un rappel aux grosses associations qui ne participent pas.

Cependant, l'Opération Brioches a permis de récolter la somme de 2 710 € soit 240 € de plus que l'an passé. C'est la participation de la MPT et de certains élus qui a permis de réaliser cette augmentation.

FFI

Daniel KIEFFER, responsable de la section FFI nous a informé par courrier qu'il ne sollicitait plus la subvention communale.

Mont-Bart

L'association du Mont-Bart propose à la Mairie de mettre gratuitement la salle de garde à sa disposition 3 fois dans l'année, 1 jour de la semaine.

Fabienne GRILLOT : « Les particuliers sont-ils concernés ? »

Claire RADREAU : « Non, seulement la municipalité ».

Randonnée

La Randonnée Bavanaise a organisé une randonnée de 10 km dans la forêt du Mont-Bart le 15 mai 2010.

Comice Agricole

Le Comice Agricole nous sollicite pour une aide financière à l'organisation du concours de bovins et chevaux qui aura lieu le 04 septembre 2010 à Roches les Blamont.

La subvention attendue de la part de la totalité des communes est de 1 000 €.

La Commission propose de consulter d'autres communes pour définir la somme que nous pouvons attribuer.

Défibrillateurs

Le local du stade où se trouve le défibrillateur a été remis en peinture et les serrures ont été changées, il faut maintenant équiper les différentes salles de boîtes contenant les clés.

La société « Franche-Comté Défibrillateur » a dispensé une formation à l'utilisation des défibrillateurs le vendredi 14 mai pour les associations et le samedi 5 juin pour le public, il est à regretter le peu de participation à ces 2 séances (10 personnes par session).

6 boîtes à clé ont été commandées et seront installées dans les salles se trouvant autour du stade afin d'accéder au défibrillateur se trouvant dans le guichet du stade de Foot.

Afin d'informer le public sur la localisation des défibrillateurs, nos appareils ont été déclarés sur le site www.defibrillateurs-en-france.com.

Agnès TRAVERSIER : « Dommage qu'ils ne soient pas plus accessibles à l'ensemble de la population ».

Gymnases et chalet du tennis

• Des intrusions sont toujours à déplorer dans le gymnase Bel air et dans la Salle Omnisports.

Concernant le gymnase Bel Air, les intrusions semblent se faire par la porte des vestiaires se trouvant à l'arrière du gymnase, une information a été donnée aux éducateurs afin qu'ils s'assurent que le verrou de la porte est bien condamné lorsqu'ils quittent la salle.

Une demande a été faite au service technique afin d'améliorer le système de fermeture.

Le Karaté a signalé l'éclatement d'un spot dans le gymnase Bel Air.

Concernant la Salle Omnisports, trois contrôles ont été réalisés le vendredi soir afin de prouver l'infraction et de pouvoir porter plainte.

Le Hand Ball demande la réparation des filets de la Salle Omnisports.

Gym : l'obturation de la fosse a été réalisée, l'AMB est satisfaite mais par mesure de sécurité aimerait l'installation d'un revêtement de sol, un devis doit être établi pour définir si cet investissement peut être réalisé sur le budget 2010, en attendant il a été demandé à l'association de recouvrir le plancher par des tapis de sol.

• Le plancher du chalet du tennis a pourri durant l'hiver, le club propose de refaire un béton, la municipalité aidera le club par le prêt de matériel.

Claudine MIELLE : « vendredi soir, impressionnant le nombre de jeunes dans les rues »

Christian BELZ : « on continuera à surveiller »

Marcel MOUHOT : « le chalet a été réalisé par une entreprise pour garantir les éventuelles malfaçons ; un recours est possible »

Christian BELZ : « Non, le plancher a été recouvert par un revêtement plastique, l'humidité étant la cause de cet état »

Subventions

La 12^{ème} édition du Festival Euro Cuivre aura lieu du 16 au 26 juillet 2010, l'association sollicite la ville de BAVANS pour une subvention de 500 € ; l'association bénéficiant déjà d'une aide confortable de la part de la CAPM, la Commission propose de ne pas satisfaire à cette demande.

L'association demande également que le concert soit annoncé par nos différents supports de communication, ceci sera pris en compte par la Commission Communication.

Club Evasion

La Fédération des Sports de Danse de France nous demande de transmettre les coordonnées du club de Danse afin de renseigner l'association sur les impératifs légaux auxquels elle doit se conformer.

Distinctions

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports nous transmet la liste des médaillés pour la promotion du 14 juillet 2009 ; pour BAVANS, Mr Claude PARIS, président du club de Basket recevra la médaille de bronze.

Associations Extérieures

La Salle Polyvalente est réservée du 26 au 30 octobre 2011 pour une exposition d'oiseaux organisée par l'association Ornithologique d'Exincourt.

La salle est également retenue le 05 février 2011 pour le souper dansant du « Syndicat du Cheval Comtois »

Claudine MIELLE : « Des dates ont-elles été bloquées pour la fête des Cerises et la randonnée bavanaise ? »

Christian BELZ : « Des dates ont été réservées »

→ COMMISSION « FINANCES - PERSONNEL » séance du 28 avril 2010

- rapporteur Claire RADREAU ↻

Point financier

- Budget est revenu du contrôle : sans observation
- Opération centre de loisirs est close :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Prévisionnel</i>	107 000.00 €	<i>Prévisionnel</i>	17 000.00 €
Réalisé	104 258.95 €	Réalisé	61 646.00 €
		Département	15 646.00 €
		CAF	36 000.00 €
		Fonds parlementaires	10 000.00 €
Part communale = 42 612.95 € (29 212.95 € si FCTVA)			
Remboursement de la TVA = 13 400 € réinjecté pour d'autres projets (décalage de 2 ans)			

Personnel

- Poste à 27 h 75 aux ateliers municipaux est maintenu ; l'agent en question pourra effectuer des heures complémentaires ponctuellement et suivant les nécessités du service
- Le logement vacant école du centre sera loué à un agent territorial
- Attribution Nouvelle Bonification Indiciaire 15 points à l'Agent de Maîtrise
- Contrats arrivant à échéance fin juin 2010 : postes à régulariser pour le 01 juillet 2010

Service Restauration : **1 poste à 24 h hebdomadaires**

Service Bâtiments : **1 poste à 24 h hebdomadaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de deux postes d'adjoint technique et d'animation de 2^{ème} classe.

- Deux adjoints techniques (services restauration et bâtiments) ont leur temps de travail hebdomadaire augmenté de 2 heures (de 25 h passe à 27 h)

- Multi-accueil « les Tourtereaux » : poste à régulariser :

1 poste d'auxiliaire puéricultrice – sur liste d'aptitude suite à réussite au concours : 35 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice à temps plein

- Liste des contrats aidés : (6 mois renouvelables 4 fois)

- Services bâtiments et restauration :

2 postes à 23 heures

2 postes à 26 heures

- Service Multi-accueil « les Tourtereaux » : CAP petite enfance

2 postes à 25 heures

Ces agents sont suivis par le Pôle Emploi.

- Service Politique Ville : Mission du Chef de Projet. Madame le Maire précise que dans le cadre du CIUCS, la convention de partenariat entre les Communes, l'Acse et la CAPM relative à la mission de chef de projet est signée.

- DEXIA ASSURANCES a transmis les statistiques d'absentéisme 2009

- Plan de formation 2010 : 6 agents suivront les stages d'intégration, 2 des stages de professionnalisation, 3 agents ont passé les épreuves d'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe, 1 agent l'examen d'adjoint d'animation de 1^{ère} Classe, 3 agents se sont présentés aux concours d'auxiliaire puéricultrice et de rédacteur, 4 agents ont suivi la formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), 2 agents aux brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur, 14 agents inscrits à divers stages proposés par l'organisme de formation CNFPT, quant au service technique, les inscriptions aux stages d'habilitations nacelle, électrique, conduite tracteur 50 cv, conduite tondeuse auto-portée, conduite mini-pelle se poursuivent.

Les stages d'habilitations, gestes et postures, signalisations de chantiers organisés par le CNFPT se dérouleront à Bavans-Voujeaucourt-L'Isle sur le Doubs ou Baume les Dames.

- Divers : Madame le Maire fait part du courrier reçu : le conjoint d'une employée lui a transmis ses doléances.

- Prime de service et de rendement : cette prime concerne les ingénieurs, les techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux, cette prime est attribuée au technicien ; le conseil devant se prononcer sur les nouveaux textes d'application, entre autre, le changement de calcul

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'application des nouveaux textes concernant cette prime.

VI – Décisions → Rapporteur Claire RADREAU ↻

Madame le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de la délibération du 30 mai 2008 concernant la délégation de signature :

- * Décision 40 : Signature de l'Avenant n°2 à la Convention d'objectifs et de moyens (n°74/2008 du 03/10/08) avec l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (AGASC).
- * Décision 41 : Signature du contrat de suivi de progiciels « Oracle » avec la Société Berger-Levrault.
- * Décision 42 : Signature d'une Convention de Contrôle Technique et Contrat de missions connexes avec « Bureau Veritas » pour la rénovation et la restructuration de l'Ecole Bel Air 1.
- * Décision 43 : Dérogation au respect du cahier des charges de la ZAC dans le cadre des cessions de terrains formalisées sous régime Pass-Foncier.
- * Décision 44 : Signature du Contrat Privilège avec la Société « T1 ».
- * Décision 45 : Signature de la Convention de mise à disposition conclue entre l'association « Profession Sport 25 » et la Commune concernant l'encadrement d'un atelier d'éveil musical à l'Ecole maternelle par Madame ZANETTI Sophie.
- * Décision 46 : Signature d'un Contrat avec le Cabinet APAVE ayant pour mission le contrôle technique du bâtiment pour mise en conformité du Multi-accueil et des locaux associés.
- * Décision 47 : Signature d'une Convention de partenariat entre la Commune, l'ACSE et la CAPM relative à la mission de chef de projet territorial dans le cadre du CIUCS (Contrat Intercommunal Urbain de Cohésion Sociale).

Diverses délibérations (rapporteur Pierre KNEPPERT) :

- Par circulaire préfectorale du 02 juin 2010, le Conseil Municipal doit préciser les tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2011/2012/2013, une première délibération (92/2008 du 09 décembre 2008) fixe l'application d'une tarification de droit commun et non le montant pour les années pré-citées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour : les dispositifs publicitaires et pré-enseignes support non numérique ; les enseignes si la superficie de l'enseigne est inférieure ou égale à 12 m² (ou supérieure à 7 m² et inférieure à 12 m²) le tarif suivant : 15 €/m² pour les années concernées.

- Réhabilitation bâtiment ancienne école du centre : suite à la réunion du 01 juin, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mission de maîtrise d'œuvre confiée à HDL (Habitat et Développement local du Doubs)

Pascal PAGNOT : « j'ai étudié le projet, 11 logements dont les surfaces habitables sont très petites, les locations seront difficiles (2 chambres de 7 m² dans 59 m² !)

Pierre KNEPPERT : « rappelle que l'étude est sommaire, une fois qu'HDL sera missionnée, on reprend la totalité du projet avec certains aménagements »

Pascal PAGNOT : « HDL devrait représenter un nouveau projet avec les coûts non de 2008 mais réactualisés sachant que les honoraires s'élèvent à 66 000 € pour une dépense de 740 000 € HT »

Pierre KNEPPERT : « je vous rappelle que le but est de réaliser pour ce type de projet une opération blanche, HDL est un organisme mandaté par la CAPM, à leur actif plusieurs réhabilitations dans les communes environnantes »

Pascal PAGNOT : « Réhabiliter l'école du centre n'est pas un problème mais simplement revoir le projet »

Claire RADREAU : « en 2007 ont eu lieu les premiers contacts avec HDL »

Claudine MIELLE : « pour les appartements, des règles de surface existent »

Pierre KNEPPERT : « c'est avant projet sera peaufiné, l'étude technique sera retravaillée en Commission, j'en profite pour convier les membres du Conseil à travailler ce projet ensemble ».

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 5 Abstentions, décide de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à HDL.

VII – Comptes-rendus de la Municipalité

- Les comptes-rendus des 10, 24 et 31 mars 2010, des 07, 14, 21, et 28 avril 2010, des 05, 12, 19 et 26 mai 2010 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

VIII – Divers → Rapporteur Claire RADREAU ↻

Madame le Maire fait part du courrier transmis par CIMADE – 8 rue Saint Saens à Montbéliard « Comité de Vigilance sur le droit des étrangers ». Les associations adressent leurs vives préoccupations sur les besoins non satisfaits après l'arrêt définitif à Montbéliard des services de l'ASSFAM (l'Association service social familial migrants).

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 07 juillet 2010 à 19 heures.

Séance levée à 20 heures 30